



Le gender mainstreaming, une réalisation à part entière ?

Avril 2023

Aurore Van Opstal

Le gender mainstreaming, ou l'intégration de la dimension de genre, demeure une approche cruciale visant à promouvoir l'égalité des sexes. Cette méthodologie systématique consiste à prendre en compte les perspectives et besoins spécifiques des femmes et des hommes à toutes les étapes des politiques, activités et décisions. L'objectif ultime est d'inscrire la considération du genre au cœur de toutes les actions, propageant ainsi l'équité et l'inclusion au sein de la société.

2 – Influence du féminisme sur le syndicalisme belge

En 2004, un accord intersyndical belge, sous l'égide du syndicalisme européen, scella une charte de gender mainstreaming. Ce jalon résulte d'un processus amorcé par les féministes syndicalistes en 1966, avec le soutien de pionnières. Cet accord, engageant les organisations syndicales à intégrer la perspective de genre, témoigne de l'impact du féminisme sur le mouvement syndical belge, visant à garantir l'égalité interne en fournissant des preuves tangibles du progrès accompli.

Le gender mainstreaming implique d'incorporer systématiquement la dimension de genre dans toutes les actions, opérations et revendications de l'organisation. Ce concept, issu du mouvement féministe international, a été adopté dans la charte, marquant ainsi la participation active de militantes féministes dans le processus décisionnel.

La signature de la charte a été précédée de discussions ardues, soulignant l'engagement sérieux des syndicats. En 2002, près de la moitié des adhérents belges étaient des femmes, mais l'intégration du concept de genre dans le langage syndical a constitué un défi, aboutissant toutefois à des changements significatifs dans la représentation des femmes dans les instances décisionnelles.

3 – Progrès et défis persistants

Malgré ces avancées, des contradictions subsistent. Le syndicalisme belge, ancré dans l'universalisme de la condition salariale, doit surmonter des résistances sexistes. Les objectifs féministes ne sont pas toujours explicitement mentionnés dans les guides syndicaux, et les femmes sont parfois considérées comme un "groupe cible" parmi d'autres.

Les syndicats belges n'ont pas pleinement adopté la parité institutionnalisée, mais des progrès sont observables. Les élections sociales de 2016 ont montré une légère augmentation de la représentation des femmes dans les instances de dialogue social. Des rapports de gender mainstreaming sont réguliers, et les syndicats travaillent à atteindre des pourcentages de femmes dans les instances équivalents à leur taux de syndicalisation.

Cependant, des vestiges patriarcaux persistent, exigeant un effort continu de conviction et de sensibilisation au sein des syndicats. Les femmes demeurent organisées en structures parallèles, soulignant la nécessité de poursuivre les efforts en faveur d'une représentation équitable au sein du syndicalisme belge.

4 – Réflexions sur la parité et les obstacles à une meilleure représentativité

Le principal obstacle à une meilleure représentativité au sein des syndicats semble être la question de la parité. Cette notion entre en conflit avec le paradigme de l'unicité de la condition salariale et avec la conception de la citoyenneté. Malgré les efforts de certaines centrales syndicales, telles que la CNE¹, soutenant la parité en préconisant le remplacement systématique des hommes par des femmes parmi leurs membres permanents, des critiques surgissent. Certains féministes estiment que la parité constitutionnelle essentialise les femmes, s'opposant ainsi à la perspective de Simone de Beauvoir sur le devenir femme plutôt que l'être.

Le débat sur la parité est complexe, avec des arguments à la fois universalistes et différentialistes. Certains soutiennent que les femmes, en prenant des responsabilités, peuvent apporter les bienfaits de la féminité aux institutions. Cependant, le féminisme, loin d'être homogène, avec ses générations successives, présente des sensibilités diverses. Des polémiques surgissent autour de questions telles que la laïcité, la prostitution et les modalités de procréation assistée.

Il est également souligné que la responsabilité des inégalités au sein des syndicats ne peut être attribuée uniquement à leur fonctionnement interne. Les syndicats reflètent la société dans laquelle ils opèrent, leur modèle syndical évoluant dans un contexte où le patriarcat était la norme. Les contraintes liées à la gestion des responsabilités familiales ont conduit de nombreuses femmes à s'éloigner des mandats syndicaux, contribuant ainsi aux inégalités constatées. Les syndicats reconnaissent ces défis, mais soulignent également que l'égalité au sein de la société doit progresser pour que le syndicat puisse pleinement soutenir les mouvements féministes.

Il est rappelé que le syndicalisme a historiquement prospéré dans des milieux de travail où l'organisation collective était nécessaire, en particulier dans les grandes usines. Cependant, les évolutions économiques, telles que la flexibilité accrue et la mondialisation, ont présenté des défis au modèle syndical. Aujourd'hui, le syndicalisme trouve un terrain favorable dans le secteur tertiaire, notamment dans le service public. Malgré cette présence accrue dans l'administration, de nombreuses femmes restent confrontées à des conditions de travail précaires, notamment dans des secteurs comme l'entretien des bureaux, la restauration et l'aide à domicile. Les femmes sont

¹Centrale nationale des Employés et des Cadres du secteur privé

également plus touchées par le temps partiel, compliquant leur intégration dans un collectif de travail en raison de la précarité de leurs statuts.

En France, par exemple, les transformations du salariat, telles que la tertiarisation, les restructurations, le développement des emplois précaires et du temps partiel, touchent principalement les femmes. Les entreprises de moins de 50 salariés, où les femmes sont plus nombreuses, affichent un faible taux de syndicalisation. Les emplois en CDD, l'intérim et le temps partiel ont également des taux de syndicalisation inférieurs. Même si des actions sont entreprises pour organiser les employés de fast food, les travailleurs de l'hôtellerie et d'autres secteurs précaires, l'implantation durable du syndicalisme reste un défi.

Les syndicats reconnaissent les difficultés à respecter leurs propres valeurs, parfois dues aux rapports de production, mais aussi à des tendances anthropologiques profondément enracinées, comme la division traditionnelle des tâches domestiques et les hésitations des femmes à occuper des fonctions de représentation.

5 – Quelques considérations sur la grève du 8 Mars 2019

La grève du 8 mars 2019, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, a été significative en Belgique. Les associations féministes ont lancé un appel à la "grève des femmes", traditionnellement un domaine syndical. Cela a marqué un renversement des rôles, car le mot d'ordre de grève est généralement le monopole des syndicats. Cette initiative découle de la conviction que les outils syndicaux ne suffisent pas à traiter toutes les dimensions des inégalités, incitant les féministes à agir directement sur le front social.

La grève ne s'est pas limitée à des revendications économiques mais a également abordé la division des tâches domestiques, les conditions de vie des femmes migrantes et d'autres problématiques sexistes. Cela a démontré la nécessité d'une approche intersectionnelle, touchant également la vie des femmes en tant que productrices et consommatrices. L'intérêt particulier réside dans le fait que, malgré la puissance des syndicats belges, ils ont dû réagir à cette mobilisation indépendante des associations féministes, soulignant un changement dans le paysage politique et social.

Les syndicats ont adopté une approche pragmatique pour maintenir la convergence sur les questions sociales et d'égalité salariale. La CSC a affirmé son soutien à la grève en assurant la couverture de ses membres participants. Cela reflète un changement de stratégie notable pour un syndicat qui, il y a quelques années, offrait peu de places aux femmes. La FGTB adopte une posture plus prudente, soulignant son engagement envers la lutte des classes mais déléguant aux centrales la décision de

couvrir ou non la grève. Cela révèle des tensions potentielles au sein des syndicats sur la manière d'articuler féminisme et syndicalisme.

Il est crucial de reconnaître que la grève du 8 mars 2019 ne se limite pas à une revendication économique mais aborde des questions plus larges liées à la division des tâches domestiques, à la discrimination envers les femmes migrantes et à d'autres formes de sexisme. Les syndicats belges, bien que puissants, ont été contraints de s'adapter à cette nouvelle réalité, montrant que les mouvements féministes ont acquis une influence culturelle significative au-delà de leurs structures institutionnelles. Cette dialectique entre féminisme et syndicalisme en Belgique remet en question les anciennes conceptions de la représentation politique et explore des formes de prise de décision plus horizontales, signalant une évolution vers une démocratie plus participative.

En résumé, la transition du militantisme des années soixante au début du XXI^e siècle s'accompagne d'un passage d'un monde fondé sur l'institutionnel et la présence militante à une lutte pour l'hégémonie idéologique, médiatisée par les flux constants des médias et d'internet. Le militantisme semble devenir plus fluide, moins filtré, avec des engagements variés et éphémères sous forme de projets ou d'actions. Internet a contribué à déhiérarchiser les structures traditionnelles. La variété des engagements contemporains permet une exploration plus libre des questions d'appartenance, éloignant les mouvements sociaux des dilemmes anciens. L'évolution vers une démocratie plus participative et horizontale est évidente, remettant en question les formes traditionnelles de représentation politique. La dialectique entre féminisme et syndicalisme en Belgique incarne cette tendance, remettant en question la conception traditionnelle de la représentation politique au profit d'une démocratie plus inclusive et participative.

Aurore Van Opstal